

Paris le 5 juillet 1963.

Monsieur l'Ambassadeur,

Par lettre en date du 23 avril 1963 (réf. BMS/7/411) le Directeur du Bureau des Relations avec les Etats Membres a informé le Gouvernement brésilien que le Directeur général était en mesure d'accéder à votre demande d'envoyer dans votre pays une mission ayant pour but d'aider à mettre au point le programme du financement de projets nationaux de développement de l'enseignement. Me référant à cette lettre et à votre réponse du 28 mai, ainsi qu'à vos entretiens avec le Chef de la Division de la planification de l'éducation, j'ai l'honneur de vous proposer que cette mission, qui sera effectuée aux termes de la résolution 1.41 adoptée par la Conférence générale lors de sa 12ème session, commence ses travaux vers le 16 septembre 1963, et reste au Brésil pour une période de six semaines environ. Dès à présent, les services du Secrétariat se sont employés à assurer la collaboration d'experts qualifiés (un économiste ainsi que des spécialistes en matière d'éducation) qui pourraient être nommés comme membres de la mission, et j'espère pouvoir, dans un proche avenir, soumettre à votre approbation les noms de ces experts.

Le séjour de la mission dans votre pays étant relativement court, il convient, à mon avis, d'entreprendre d'ores et déjà un certain nombre d'études préparatoires. Comme vous le savez, les missions de cette nature visent essentiellement à déterminer les projets qui, dans le domaine de l'enseignement, seraient susceptibles d'être financés par des organismes internationaux. Or, en règle générale, une aide financière n'est accordée que dans la mesure où la mise en oeuvre de tel ou tel projet contribue incontestablement au développement économique et social du pays. Il est donc de la plus haute importance que la mission examine l'aspect économique de chaque projet proposé, et qu'elle cherche à en déterminer les répercussions sociales. De plus, elle devra connaître la contribution d'origine nationale - gouvernementale ou autre - garantie par le gouvernement pour l'exécution des projets envisagés.

S. Exc. le professeur Paulo E. de Berrado Carneiro,
Ambassadeur du Brésil auprès de l'Unesco,
Bureau N° 4.21, Maison de l'Unesco,
9 Place Fontenoy,
PARIS 7è.

Des documents et des informations statistiques permettant l'identification de tels projets, dans le cadre du développement national, et la place qu'ils occupent dans les plans de développement de l'éducation, seraient extrêmement utiles. Sur la base de ces renseignements, et à la lumière des priorités établies par le gouvernement, la mission sera en mesure de faire les recommandations dont le gouvernement pourra s'inspirer en formulant sa requête aux organismes internationaux pour obtenir une aide financière.

Notre expérience montre qu'une telle aide n'est accordée que sur la base des informations suivantes:

- a) La place importante qu'occupe l'enseignement dans le plan général de développement, importance qui se reflète de manière concrète dans la proportion des ressources nationales consacrées au développement de l'enseignement;
- b) Une documentation montrant que le projet pour lequel une aide est sollicitée constitue une partie intégrante du plan pour le développement équilibré du système national d'éducation dans le cadre du plan national de développement économique;
- c) La priorité relative accordée au projet dans le cadre du plan de développement de l'éducation;
- d) Une description détaillée du projet qui fasse ressortir une conception harmonieuse de ses aspects humains, matériels et financiers; cette description devra comprendre, en particulier, une analyse du coût et des bénéfices d'ordre quantitatif et qualitatif escomptes;
- e) Des indications montrant que l'administration et l'organisation du système d'éducation assurent une politique de continuité;
- f) Des précisions sur les mesures qui ont été prises pour coordonner l'aide provenant de sources différentes, et pour assurer une coopération harmonieuse entre tous les organismes nationaux chargés de telle ou telle branche de l'enseignement.

D'autre part, il va sans dire que nous attachons du prix à ce que la mission soumette à votre Gouvernement des recommandations valables et à cet effet, nous ne manquerons pas de donner aux experts membres de la mission des instructions précises avant leur départ pour le Brésil. Tout en tenant le plus grand compte des besoins particuliers de votre pays, et notamment de la nécessité de développer l'enseignement technique - nécessité que vous avez bien voulu nous indiquer - la mission devra:

- 1) procéder à une analyse de la situation économique et des plans nationaux de développement économique et social;
- 2) examiner l'état actuel de l'enseignement par rapport à la situation économique et social du pays. Cet examen comprendra notamment:
 - a) une évaluation de l'efficacité du système d'éducation (scolarisation, déperdition des effectifs, éducation des filles);
 - b) une analyse des problèmes relatifs à la répartition de la population entre les centres urbains et les régions rurales;
 - c) une analyse des services assurant l'administration et l'inspection des écoles;
 - d) le nombre d'enseignants, et leur compétence professionnelle;
 - e) une analyse du budget pour l'enseignement par rapport au budget national et par rapport au revenu national;
 - f) une analyse du marché du travail et des salaires, notamment en ce qui concerne l'emploi et la situation économique des bacheliers et des diplômés universitaires, y compris les professeurs d'école.
- 3) procéder à une estimation des besoins futurs du développement de l'enseignement à tous les niveaux, sur la base de tendances d'ordre démographique prévisibles et tenant compte de la main d'oeuvre requise pour l'exécution des plans de développement économique et social établis par le Gouvernement;
- 4) à la lumière des examens et estimations indiqués ci-dessus:
 - a) aider le Gouvernement à établir des priorités dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement technique et la formation des maîtres;
 - b) formuler des recommandations en vue de la mise en place des services techniques chargés de la planification de l'enseignement;
- 5) sur la base des objectifs établis par le Gouvernement, aider à définir les projets pour lesquels une aide financière extérieure pourrait être sollicitée, en indiquant, pour chaque projet, le coût d'exécution.

- 6) évaluer dans quelle mesure une aide étrangère contribuerait au plan national de développement de l'éducation, compte tenu de l'évolution économique et sociale du pays.

Il est évident que la mission ne saurait accomplir ces tâches qu'en collaboration étroite avec le Ministère de l'Education Nationale et les autres agences chargées de la planification dans les domaines éducatif et économique.

D'autre part, il va de soi que la mission devrait avoir à sa disposition une large documentation, y compris les données statistiques nécessaires. Il importe, en outre, que ces documents et ces statistiques soient communiqués au Secrétariat de l'Unesco bien avant le départ de la mission, afin de nous permettre de préparer au mieux l'oeuvre de celle-ci. Je vous serais donc très reconnaissant de vouloir bien demander aux services compétents de réunir une telle documentation et, à cette fin, je vous prie de trouver ci-joint une liste détaillée des informations que nous souhaiterions recevoir.

En ce qui concerne les conditions de travail au cours de son séjour au Brésil, la mission devrait pouvoir s'assurer les services de secrétaires qualifiées et je vous serais reconnaissant de bien vouloir mettre à sa disposition le personnel nécessaire. Je vous serais également très obligé de bien vouloir détacher un fonctionnaire en vue d'une liaison permanente entre le Gouvernement et la mission et de faciliter les rapports avec les autorités compétentes, en particulier, la coordination nécessaire avec le Ministère des Finances.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible si votre Gouvernement sera en mesure d'accueillir la mission au Brésil pendant la période finalement proposée, et de m'informer s'il vous sera possible de faire réunir la documentation nécessaire en indiquant les titres des publications statistiques et autres que vous pourrez nous faire parvenir à Paris en vue de la préparation de la mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L. Fernig
Directeur p.i.
Département de l'Education

C O P I A

UNESCO N° ED 805/5

PARIS LE 5 JUILLET 1963.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

PAR LETTRE EN DATE DU 23 AVRIL 1963 (RÉF. BMS/7/411) LE DIRECTEUR DU BUREAU DES RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES A INFORMÉ LE GOUVERNEMENT BRÉSILIEU QUE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ÉTAIT EN MESURE D'ACCÉDER À VOTRE DEMANDE D'ENVOYER DANS VOTRE PAYS UNE MISSION AYANT POUR BUT D'AIDER À METTRE AU POINT LE PROGRAMME DU FINANCEMENT DE PROJETS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT. ME RÉFÉRANT À CETTE LETTRE ET À VOTRE RÉPONSE DU 28 MAI, AINSI QU'À VOS ENTRETIENS AVEC LE CHEF DE LA DIVISION DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION, J'AI L'HONNEUR DE VOUS PROPOSER QUE CETTE MISSION, QUI SERA EFFECTUÉE AUX TERMES DE LA RÉSOLUTION 1.41 ADPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE LORS DE SA 12ÈME SESSION, COMMENCE SES TRAVAUX VERS LE 16 SEPTEMBRE 1963, ET RESTE AU BRÉSIL POUR UNE PÉRIODE DE SIX SEMAINES ENVIRON. DÈS À PRÉSENT, LES SERVICES DU SÉCRÉTARIAT SE SONT EMPLOYÉS À ASSURER LA COLLABORATION D'EXPERTS QUALIFIÉS (UN ÉCONOMISTE AINSI QUE DES SPÉCIALISTES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION) QUI POURRAIENT ÊTRE NOMMÉS COMME MEMBRES DE LA MISSION, ET J'ESPÈRE POUVOIR, DANS UN PROCHE AVENIR, SOUMETTRE À VOTRE APPROBATION LES NOMS DE CES EXPERTS.

LE SÉJOUR DE LA MISSION DANS VOTRE PAYS ÉTANT RELATIVEMENT COURT, IL CONVIENT, À MON AVIS, D'ENTREPRENDRE D'ORES ET DÉJÀ UN CERTAIN NOMBRE D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES. COMME VOUS LE SAVEZ, LES MISSIONS DE CETTE NATURE VISENT ESSENTIELLEMENT À DÉTERMINER LES PROJETS QUI, DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, SERAIENT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE FINANCÉS PAR DES ORGANISMES INTERNATIONAUX. OR, EN RÈGLE GÉNÉRALE, UNE AIDE FINANCIÈRE N'EST ACCORDÉE QUE DANS LA MESURE OÙ LA MISE EN ŒUVRE DE TEL OU TEL PROJET CONTRIBUE INCONTESTABLEMENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS. IL EST DONC DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE QUE LA MISSION EXAMINE L'ASPECT ÉCONOMIQUE DE CHAQUE PROJET PROPOSÉ, ET QU'ELLE CHERCHE À EN DÉTER

S. EXC. LE PROFESSEUR PAULO E. DE BERREDO CARNEIRO,
AMBASSADEUR DU BRÉSIL AUPRÈS DE L'UNESCO,
BUREAU N° 4.21, MAISON DE L'UNESCO
9 PLACE FONTENAY
PARIS 7È.

MINER LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES. DE PLUS, ELLE DEVRA CONNAÎTRE LA CONTRIBUTION D'ORIGINE NATIONALE - GOUVERNEMENTALE OU AUTRE - GARANTIE PAR LE GOUVERNEMENT POUR L'EXÉCUTION DES PROJETS ENVI-SAGÉS. DES DOCUMENTS ET DES INFORMATIONS STATISTIQUES PERMETTANT L'IDENTIFICATION DE TELS PROJETS, DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL, ET LA PLACE QU'ILS OCCUPENT DANS LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION, SERAIENT EXTRÊMEMENT UTILES. SUR LA BASE DE CES RENSEIGNEMENTS, ET À LA LUMIÈRE DES PRIORITÉS ÉTABLIES PAR LE GOUVERNEMENT, LA MISSION SERA EN MESURE DE FAIRE LES RECOMMANDATIONS DONT LE GOUVERNEMENT POURRA S'INSPIRER EN FORMULANT SA REQUÊTE AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX POUR OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE.

NOTRE EXPÉRIENCE MONTRE QU'UNE TELLE AIDE N'EST ACCORDÉE QUE SUR LA BASE DES INFORMATIONS SUIVANTES :

- A) LA PLACE IMPORTANTE QU'OCCUPE L'ENSEIGNEMENT DANS LE PLAN GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT, IMPORTANCE QUI SE REFLÈTE DE MANIÈRE CONCRÈTE DANS LA PROPORTION DES RESSOURCES NATIONALES CONSACRÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT;
- B) UNE DOCUMENTATION, MONTRANT QUE LE PROJET POUR LEQUEL UNE AIDE EST SOLlicitÉE CONSTITUE UNE PARTIE INTÉGRANTE DU PLAN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU SYSTÈME NATIONAL D'ÉDUCATION DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE;
- C) LA PRIORITÉ RELATIVE ACCORDÉE AU PROJET DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION;
- D) UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET QUI FASSE RESSORTIR UNE CONCEPTION HARMONIEUSE DE SES ASPECTS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS; CETTE DESCRIPTION DEVRA COMPRENDRE, EN PARTICULIER, UNE ANALYSE DU COÛT ET DES BÉNÉFICES D'ORDRE QUANTITATIF ET QUALITATIF ESCOMPTÉS;
- E) DES INDICATIONS MONTRANT QUE L'ADMINISTRATION ET L'ORGANISATION DU SYSTÈME D'ÉDUCATION ASSURENT UNE POLITIQUE DE CONTINUITÉ;
- F) DES PRÉCISIONS SUR LES MESURES QUI ONT ÉTÉ PRISES POUR COORDONNER L'AIDE PROVENANT DE SOURCES DIFFÉRENTES, ET POUR ASSURER UNE COOPÉRATION HARMONIEUSE ENTRE TOUS LES ORGANISMES NATIONAUX CHARGÉS DE TELLE OU TELLE BRANCHE DE L'ENSEIGNEMENT.

D'AUTRE PART, IL VA SANS DIRE QUE NOUS ATTACHONS DU PRIX À CE QUE LA MISSION SOUMETTE À VOTRE GOUVERNEMENT DES RECOMMANDATIONS VALABLES ET À CET EFFET, NOUS NE MANQUERONS PAS DE DONNER AUX EXPERTS MEMBRES DE LA MISSION DES INSTRUCTIONS PRÉCISES AVANT LEUR DÉPART POUR LE BRÉSIL. TOUT EN TENANT LE PLUS GRAND COMPTE DES BESOINS PARTICULIER DE VOTRE PAYS, ET NOTAMMENT DE LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - NÉCESSITÉ QUE VOUS AVEZ BIEN VOULU NOUS INDIQUER - LA MISSION DEVRAS

- 1) PROCÉDER À UNE ANALYSE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DES PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL;
- 2) EXAMINER L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENSEIGNEMENT PAR RAPPORT À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS. CET EXAMEN COMPRENDRA NOTAMMENT
 - A) UNE ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME D'ÉDUCATION (SCOLARISATION, DÉPERDITION DES EFFECTIFS, ÉDUCATION DES FILLES);
 - B) UNE ANALYSE DES PROBLÈMES RELATIFS À LA RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE DES CENTRES URBAINS ET LES RÉGIONS RURALES;
 - C) UNE ANALYSE DES SERVICES ASSURANT L'ADMINISTRATION ET L'INSPECTION DES ÉCOLES;
 - D) LE NOMBRE D'ENSEIGNEMENTS, LETR LEUR COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE;
 - E) UNE ANALYSE DU BUDGET POUR L'ENSEIGNEMENT PAR RAPPORT AU BUDGET NATIONAL ET PAR RAPPORT AU REVENU NATIONAL;
 - F) UNE ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES SALAIRES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE L'EMPLOI ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES BACHULIERS ET DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES, Y COMPRIS LES PROFESSEURS D'ÉCOLE.
- 3) PROCÉDER À UNE ESTIMATION DES BESOINS FUTURS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT À TOUTS LES NIVEAUX, SUR LA BASE DE TENDANCES D'ORDRE DÉMOGRAPHIQUE PRÉVISIBLES ET TENANT COMPTE DE LA MAIN D'ŒUVRE REQUISE POUR L'EXÉCUTION DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ÉTABLIS PAR LE GOUVERNEMENT;
- 4) À LA LUMIÈRE DES EXAMENS ET ESTIMATIONS INDIQUÉS CI-DESSUS.
 - A) AIDER LE GOUVERNEMENT À ÉTABLIR DES PRIORITÉS DANS LES DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE, L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION DES MAÎTRES;
 - B) FORMULER DES RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA MISE EN PLACE DES SERVICES TECHNIQUES CHARGÉS DE LA PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT;

- 5) SUR LA BASE DES OBJECTIFS ÉTABLIS PAR LE GOUVERNEMENT, AIDER A DÉFINIR LES PROJETS POUR LESQUELS UNE AIDE FINANCIÈRE EXTERIEURE POURRAIT ÊTRE SOLLICITÉE, EN INDIQUANT, POUR CHAQUE PROJET, LE COÛT D'EXÉCUTION.
- 6) ÉVALUER DANS QUELLE MESURE UNE AIDE ÉTRANGÈRE CONTRIBUERAIT AU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION, COMPTE TENU DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS.

IL EST ÉVIDENT QUE LA MISSION NE SAURAIT ACCOMPLIR CES TÂCHES QU'EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LES AUTRES AGENCES CHARGÉES DE LA PLANIFICATION DANS LES DOMAINES ÉDUCATIF ET ÉCONOMIQUE.

D'AUTRE PART, IL VA DE SOI QUE LA MISSION DEVRAIT AVOIR À SA DISPOSITION UNE LARGE DOCUMENTATION, Y COMPRIS LES DONNÉES STATISTIQUES NÉCESSAIRES. IL IMPORTE, EN OUTRE, QUE CES DOCUMENTS ET CES STATISTIQUES SOIENT COMMUNIQUÉS AU SÉCRÉTARIAT DE L'UNESCO BIEN AVANT LE DÉPART DE LA MISSION, AFIN DE NOUS PERMETTRE DE PRÉPARER AU MIEUX L'OEUVRE DE CELLE-CI. JE VOUS SERAIS DONC TRÈS RECONNAISSANT DE VOULOIR BIEN DEMANDER AUX SERVICES COMPÉTENTS DE RÉUNIR UNE TELLE DOCUMENTATION ET, À CETTE FIN, JE VOUS PRIE DE TROUVER CI-JOINT UNE LISTE DÉTAILLÉE DES INFORMATIONS QUE NOUS SOUHAITERIONS RECEVOIR.

EN CE QUI CONCERNE LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU COURS DE SON SÉJOUR AU BRÉSIL, LA MISSION DEVRAIT POUVOIR S'ASSURER LES SERVICES DE SECRÉTAIRES QUALIFIÉES ET JE VOUS SERAIS RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR METTRE À SA DISPOSITION LE PERSONNEL NÉCESSAIRE. JE VOUS SERAIS ÉGALEMENT TRÈS OBLIGÉ DE BIEN VOULOIR DÉTACHER UN FONCTIONNAIRE EN VUE D'UNE LIABSON PERMANENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA MISSION ET DE FACILITER LES RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS COMPÉTENTES, EN PARTICULIER, LA COORDINATION NÉCESSAIRE AVEC LE MINISTÈRE DES FINANCES.

JE VOUS SAURAI GRÉ DE VOULOIR BIEN ME FAIRE CONNAÎTRE LE PLUS TÔT POSSIBLE SI VOTRE GOUVERNEMENT SERA EN MESURE D'ACCUEILLIR LA MISSION AU BRÉSIL PENDANT LA PÉRIODE FINALEMENT PROPOSÉE, ET DE M'INFORMER S'IL VOUS SERA POSSIBLE DE FAIRE RÉUNIR LA DOCUMENTATION NÉCESSAIRE EN INDIQUANT LES TITRES DES PUBLICATIONS STATISTIQUES ET AUTRES QUE VOUS POURREZ NOUS FAIRE PARVENIR À PARIS EN VUE DE LA PRÉPARATION DE LA MISSION.

JE VOUS PRIE D'AGRÉER, MONSIEUR L'AMBASSADEUR, LES ASSURANCES DE MA TRÈS HAUTE CONSIDÉRATION.

L. FERNIG
DIRECTEUR P.I.
DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION

/MGC.

Guanabara, 30 de julho de 1963

Prezado Guilherme:

Venho à sua presença para tratar de assunto do qual os documentos anexos dão conta, no qual vejo em você a pessoa indicada para conduzi-lo a bom termo.

Evidentemente que, para tal, será preciso você mobilizar a cooperação de pessoas e instituições, mas será indispensável a presença, "side by side" da Comissão da UNESCO, de alguém como você, com sua identificação com o problema de planejamento educacional, com sua ligação direta ao poder de agir (Ministérios de Educação e de Fazenda), com seu apetite, dinamismo, e élan de moço.

Examine o assunto a fundo e veja as medidas que urge tomar a respeito.

Creio que as primeiras delas seriam, salvo melhor juízo:

- a) enviar, com urgência, a Paris, Unesco, endereçado ao nosso Embaixador Paulo Carneiro, pelo menos algum material bibliográfico mais fundamental aos trabalhos da Comissão;
- b) buscar contacto, logo, com pessoas e instituições, com as quais você promoverá, em datas certas, encontros com a Comissão;
- c) fornecer, a essas pessoas e instituições, cópia dos documentos enviados, ao menos na parte em que a sua cooperação é solicitada, para que melhor se equipem para o contacto com a Comissão.

Como sugestão (pura sugestão) de pessoas, às quais evidentemente outros nomes se poderiam acrescentar, lembramos as seguintes:

Ensino Elementar- Maria Marques Pinheiro (INEP)

Juracy Silveira (Telefone 37-2337)

Ensino Médio- Gildásio Amado

Jayne Abreu

Ensino Superior- Darneval Trigueiros

-Almir de Castro

Ensino em Geral- Anísio Teixeira
Lôrenço Filho

Estatística- Ovidio Cunha (Ministério da Educação)

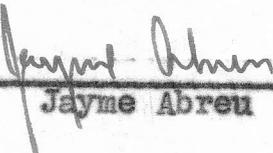
Economia em Educação- Zacarias Sá Carvalho (52-3298)

Mão de obra- Joaquim de Faria Gois

Quanto à questão de bibliografia, como você me informa ter coletado bastante material a respeito, deixo a seu critério selecionar o necessário, lembrando apenas aqueles estudos da CAPES sobre Economia Regional dos vários estados da Federação, nosso relatório a Santiago do Chile e o número da Revista do INEP em que se publicou organograma da estrutura do ensino brasileiro.

Na expectativa de suas breves notícias a respeito e pondo nossos modestos préstimos a seu dispor, firmamo-nos,

Cordialmente,


Jayme Abreu

22 July 1963

Dear Professor Carneiro,

I am sending you this unofficial note in order to inform you of the makeup of the Educational Investment Programming Mission to Brazil. We will, of course, submit these names to you for official approval but I wanted to get this information to you before your departure.

I have just received a telephone call from Mr. Sylvain Lourié, and I am very happy to say that he has indicated his availability to undertake the post of economist in this mission. I believe we are very fortunate in obtaining his service. Mr. Lourié has wide experience in the development field and is an expert in the economics of education. He is employed by the Ministère de la Coopération and also works at the National Foundation of Political Science and at the Institute of Studies for Economic and Social Development. One of his current projects is the direction of the comparative study of the quantitative, qualitative and financial aspects of education in Latin America for the Organization of American States.

With his acceptance, the composition of the team is now complete. As you may recall, the other members are as follows:

Chief of Mission, specialist in general education - Mr. Otto Domian (USA) Professor of Education, University of Minnesota. Mr. Domian has had extensive experience in the whole range of educational administration and has planned, on a State and regional basis in the United States, the organization of school systems, development of school building programmes, etc.

Technical education specialist - Dr. Ernest J. Simon (USA) Dean of the Division of Technical and Adult Education, Southern Illinois University. Among his wide experience in the field of technical education, Mr. Simon has served on the National Policy Committee, U.S. Office of Education. He has been technical education consultant to the Government of Burma and is currently director of a technical education team which is assisting the Government of Vietnam through an AID contract.

Agricultural specialist - Mr. T. Ramos Saco (Peru) Principal Professor at the University of San Marcos, Lima, who has had wide international experience and whose work we know well as he has already participated in an investment programming mission for Unesco.

Attached to the mission there will also be a staff member/rapporteur who we hope will be Mr. Fossoy (France) and who is currently on a technical assignment in Peru.

Personally, I am very pleased with the calibre of the group we are planning for Brazil. As indicated above, we will send the official submission as soon as we obtain necessary administrative clearances and approvals of all concerned.

Yours sincerely,

a) Colin D. Ewers
Chief, Educational Planning and
Administration Division

H.E. Professor
Paulo E. de Berredo Carneiro
Permanent Delegate of Brazil to Unesco,
UNESCO, Paris.

DOCUMENTATION ET STATISTIQUES NECESSAIRESPOUR LA PLANIFICATION DE L'EDUCATIONI. POPULATION

- A. Renseignements disponibles (études sur les problèmes de population: taux de natalité et de mortalité).
- B. Renseignements quantitatifs.
1. Population totale (dernier recensement - aux environs de 1960 - et recensement aux environs de 1950), classée par sexe, âge, groupe ethnique ou nationalité (s'il y a lieu), groupe linguistique (s'il y a lieu), pour l'ensemble du pays, les régions principales, les zones urbaines et rurales, si possible, et les villes principales;
 2. Séries temporelles chroniques (estimations intermédiaires entre 2 recensements) pour la décennie passée ou plus;
 3. Projections de population disponibles (par sexe et groupement de 5 ans);
 4. Taux de natalité, taux de mortalité: taux de mortalité infantile (derniers chiffres disponibles, et séries temporelles chroniques pour la dernière décennie ou plus);
 5. Migration intérieure des zones rurales aux zones urbaines (derniers chiffres disponibles);
 6. Migrations extérieures (s'il y a lieu);
 7. Caractéristiques éducatives de la population;
 - a. Années de scolarité accomplies par la population (enfants âgés de 15 ans et au-dessus) dans la mesure du possible par type d'enseignement; pour l'ensemble du pays et par régions; par sexe et groupe d'âge.
 - b. Analphabétisme des habitants âgés de 15 ans et au-dessus; pour l'ensemble du pays et par régions, par sexe et groupe d'âge.

Une classification par groupe ethnique, ou par nationalité, et par groupe linguistique serait utile, si possible, à la fois pour a. et pour b.

II. EDUCATION

1. Documentation descriptive récente (rapports, brochures, documents, études, etc.,) sur:

- (a) L'organisation de l'éducation à l'échelle nationale et locale:
- structure administrative; inspection, direction générale;
 - moyens de planification existant;
 - instruction obligatoire, et son application.
- (b) Structure actuelle du système éducatif (y compris l'instruction assurée en dehors du réseau du Ministère de l'Éducation).
- Services d'instruction disponibles (type d'école à chaque niveau d'instruction, supérieur, technique et spécialisé, y compris l'instruction assurée indépendamment du Ministère de l'Éducation; écoles libres).
- (c) Principaux défauts du système et remèdes proposés.
- (d) Le personnel enseignant:
- Echelle des traitements et des allocations;
 - qualifications exigées;
 - nominations, promotions;
 - logements;
 - estimation du nombre d'enseignants perdus chaque année pour raisons diverses (décès, retraite, démissions); pour tous les niveaux et types d'instruction.
- (e) Formation du personnel enseignant:
- Situation et capacité des écoles normales;
 - personnel enseignant et méthodes de formation;
 - cours de formation de courte durée, et formation en cours de service;
 - projets de développement et sources possibles de recrutement de personnel enseignant.
- (f) Programme et matières à chaque niveau (premier degré, second degré) et type (enseignement général, agricole, technique, écoles d'infirmières, écoles normales). Conditions d'admission pour chaque niveau et type d'école.
- (g) Modifications introduites récemment ou projetées dans la politique éducative.
- (h) Renseignements sur la mise en vigueur du système de scolarisation (nombre de semaines de cours par an, nombre de jours et d'heures de cours par semaine, et leur répartition par matière).
- (i) Méthodes d'enseignement (y compris, si possible, des précisions sur l'emploi de méthodes modernes et des aides audio-visuels ainsi que les problèmes résultant de l'utilisation pour l'enseignement de diverses langues).
- (j) Méthodes d'évaluation et systèmes de passage d'une classe à la suivante, d'un niveau à un autre; examens de fin d'études; considérations sur le problème du gaspillage et des retards chronologiques.

(k) Manuels scolaires, disponibles et nécessaires; aides de l'enseignement; organisation de la production et de la distribution.

(l) Problèmes, et tous autres renseignements utiles.

III. STATISTIQUES SCOLAIRES

Les renseignements les plus récents et - séries temporelles chroniques - pour tous les niveaux (premier degré, second degré, etc.) et les types d'éducation (écoles de village, écoles primaires, écoles d'agriculture, écoles d'infirmières, écoles techniques, écoles secondaires générales, etc.), comportant des éléments sur la répartition par régions et divisions administratives, et par régions urbaines et rurales, comme suit:

- a) Ecoles (unités administratives): Nombre d'écoles, réparties en écoles publiques ou privées; nombre de classes, nombre d'enseignants et nombre d'élèves inscrits.
- b) Personnel: nombre d'enseignants pour les écoles primaires et primaires supérieures classés par sexe, âge, qualifications; nombre d'enseignants de sujets techniques; nombre d'inspecteurs, surveillants, autre personnel administratif et auxiliaire de l'enseignement (situation actuelle et besoins envisagés).
- c) Elèves: Nombre d'élèves inscrits, répartis par sexe, âge, année d'étude (pour les premier et second degrés).
- d) Proportion élève-maître (distribution de fréquence) et fréquentation journalière moyenne dans les écoles primaires.
- e) Nombre d'étudiants inscrits, nombre d'étudiants diplômés chaque année, par sexe, pour tous niveaux et catégories.
- f) Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, par sexe et matière. Si possible, estimations concernant le nombre des étudiants qui étudient à l'étranger.
- g) Renseignements sur l'éducation des adultes, et les domaines associés.
- h) Bâtiments scolaires et équipement: répartis entre bâtiments qui appartiennent au Gouvernement, bâtiments loués, etc. Situation actuelle des écoles, leur capacité, conditions matérielles; y compris les conditions sanitaires; estimation des besoins immédiats, besoins à long terme envisagés. Facilités telles que jardin, atelier, etc.

IV. FINANCEMENT SCOLAIRE

Les renseignements les plus récents et séries chronologiques sur:

A. Revenus par origine:

1. Autorités publiques:

- Autorités centrales ou fédérales (Ministre de l'Education, ou autres ministres);
- Autorités provinciales, d'état ou similaire;
- Départements, ville, district ou autres autorités locales (participation de la communauté locale, par exemple, contribution en faveur de constructions scolaires).

2. Autres origines:

- Droits scolaires, autres paiements effectués par les parents, dotations, etc.;
- Aide étrangère.

B. Dépenses, classées si possible par niveau et type d'éducation:

1. Dépenses courantes, pour:

- Administration et contrôle général;
- instruction (traitements des enseignants et du personnel professionnel);
- entretien et coût des constructions et de l'équipement;
- alimentation, vêtements, fournitures médicales.

2. Investissements:

- Education (constructions scolaires, terrains, équipement);
- investissements annexes (internats, réfectoires, etc.).

3. Service de la dette.

V. REVENU NATIONAL, FINANCES PUBLIQUES ET SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

A. Dernières précisions et séries chronologiques sur:

1. Produit intérieur brut ou revenu national;
2. Produit intérieur brut selon l'origine industrielle;
3. Dépenses imputées sur le produit intérieur brut (dépenses de consommation privée, dépenses de consommation de l'état, formation brute de capital fixe, augmentation des stocks, exportations (moins importations));
4. Budget et comptes des gouvernements central et locaux;
5. Indices des prix de détail, prix de gros, salaires, coûts de construction, etc.

- B. Précisions sur la production agricole, sur la production industrielle, le secteur tertiaire.
- C. Enquêtes économiques annuelles; plans de développement et leur exécution, plans industriels détaillés, en particulier ceux qui demandent une main-d'oeuvre qualifiée.

VI. MAIN D'OEUVRE

- 1. Population active (dernier recensement autour de 1960, et précédents recensements), par:
 - a. Sexe et groupe d'âge
 - b. Sexe, situation personnelle et genre d'activité économique
 - c. Sexe et emploi
 - d. Emploi et niveau d'instruction atteint
 - e. Emploi et genre d'activité économique
 - f. Chômeurs, particulièrement le chômage parmi les personnes instruites.
- 2. Projections de main-d'oeuvre
 - a. Offre de main-d'oeuvre (en distinguant comme en 1.a. à e. ci-haut)
 - b. Demande de main-d'oeuvre (en distinguant les besoins généraux et les besoins stratégiques spécifiques de main d'oeuvre de personnel clé).

DOCUMENTATION ET STATISTIQUES NECESSAIRESPOUR LA PLANIFICATION DE L'EDUCATIONI. POPULATION

- A. Renseignements disponibles (études sur les problèmes de population; taux de natalité et de mortalité).
- B. Renseignements quantitatifs.
 1. Population totale (dernier recensement - aux environs de 1960 - et recensement aux environs de 1950), classée par sexe, âge, groupe ethnique ou nationalité (s'il y a lieu), groupe linguistique (s'il y a lieu), pour l'ensemble du pays, les régions principales, les zones urbaines et rurales, si possible, et les villes principales;
 2. Séries temporelles chroniques (estimations intermédiaires entre 2 recensements) pour la décennie passée ou plus;
 3. Projections de population disponibles (par sexe et groupement de 5 ans);
 4. Taux de natalité, taux de mortalité: taux de mortalité infantile (derniers chiffres disponibles, et séries temporelles chroniques pour la dernière décennie ou plus);
 5. Migration intérieure des zones rurales aux zones urbaines (derniers chiffres disponibles);
 6. Migrations extérieures (s'il y a lieu);
 7. Caractéristiques éducatives de la population;
 - a. Années de scolarité accomplies par la population (enfants âgés de 15 ans et au-dessus) dans la mesure du possible par type d'enseignement; pour l'ensemble du pays et par régions; par sexe et groupe d'âge.
 - b. Analphabétisme des habitants âgés de 15 ans et au-dessus; pour l'ensemble du pays et par régions, par sexe et groupe d'âge.

Une classification par groupe ethnique, ou par nationalité, et par groupe linguistique serait utile, si possible, à la fois pour a. et pour b.

II. EDUCATION

1. Documentation descriptive récente (rapports, brochures, documents, études, etc.,) sur;

- (a) L'organisation de l'éducation à l'échelle nationale et locale:
- structure administrative; inspection, direction générale;
 - moyens de planification existant;
 - instruction obligatoire, et son application.
- (b) Structure actuelle du système éducatif (y compris l'instruction assurée en dehors du réseau du Ministère de l'Education).
- Services d'instruction disponibles (type d'école à chaque niveau d'instruction, supérieur, technique et spécialisé, y compris l'instruction assurée indépendamment du Ministère de l'Education; écoles libres).
- (c) Principaux défauts du système et remèdes proposés.
- (d) Le personnel enseignant:
- Echelle des traitements et des allocations;
 - qualifications exigées;
 - nominations, promotions;
 - logements;
 - estimation du nombre d'enseignants perdus chaque année pour raisons diverses (décès, retraite, démissions); pour tous les niveaux et types d'instruction.
- (e) Formation du personnel enseignant:
- Situation et capacité des écoles normales;
 - personnel enseignant et méthodes de formation;
 - cours de formation de courte durée, et formation en cours de service;
 - projets de développement et sources possibles de recrutement de personnel enseignant.
- (f) Programme et matières à chaque niveau (premier degré, second degré) et type (enseignement général, agricole, technique, écoles d'infirmières, écoles normales), Conditions d'admission pour chaque niveau et type d'école.
- (g) Modifications introduites récemment ou projetées dans la politique éducative.
- (h) Renseignements sur la mise en vigueur du système de scolarisation (nombre de semaines de cours par an, nombre de jours et d'heures de cours par semaine, et leur répartition par matière).
- (i) Méthodes d'enseignement (y compris, si possible, des précisions sur l'emploi de méthodes modernes et des aides audio-visuels ainsi que les problèmes résultant de l'utilisation pour l'enseignement de diverses langues).
- (j) Méthodes d'évaluation et systèmes de passage d'une classe à la suivante, d'un niveau à un autre; examens de fin d'études; considérations sur le problème du gaspillage et des retards chronologiques.

(k) Manuels scolaires, disponibles et nécessaire; aides de l'enseignement; organisation de la production et de la distribution.

(l) Problèmes, et tous autres renseignements utiles.

III. STATISTIQUES SCOLAIRES

Les renseignements les plus récents et - séries temporelles chroniques - pour tous les niveaux (premier degré, second degré, etc.) et les types d'éducation (écoles de village, écoles primaires, écoles d'agriculture, écoles d'infirmières, écoles techniques, écoles secondaires générales, etc.), comportant des éléments sur la répartition par régions et divisions administratives, et par régions urbaines et rurales, comme suit:

- a) Ecoles (unités administratives): Nombre d'écoles, réparties en écoles publiques ou privées; nombre de classes, nombre d'enseignants et nombre d'élèves inscrits.
- b) Personnel: nombre d'enseignants pour les écoles primaires et primaires supérieures classés par sexe, âge, qualifications; nombre d'enseignants de sujets techniques; nombre d'inspecteurs, surveillants, autre personnel administratif et auxiliaire de l'enseignement (situation actuelle et besoins envisagés).
- c) Elèves: Nombre d'élèves inscrits, répartis par sexe, âge, année d'étude (pour les premier et second degrés).
- d) Proportion élève-maître (distribution de fréquence) et fréquentation journalière moyenne dans les écoles primaires.
- e) Nombre d'étudiants inscrits, nombre d'étudiants diplômés chaque année, par sexe, pour tous niveaux et catégories.
- f) Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, par sexe et matière. Si possible, estimations concernant le nombre des étudiants qui étudient à l'étranger.
- g) Renseignements sur l'éducation des adultes, et les domaines associés.
- h) Bâtiments scolaires et équipement: répartis entre bâtiments qui appartiennent au Gouvernement, bâtiments loués, etc. Situation actuelle des écoles, leur capacité, conditions matérielles; y compris les conditions sanitaires; estimation des besoins immédiats, besoins à long terme envisagés. Facilités telles que jardin, atelier, etc.

IV. FINANCEMENT SCOLAIRE

Les renseignements les plus récents et séries chronologiques sur:

A. Revenus par origine:

1. Autorités publiques:

- Autorités centrales ou fédérales (Ministre de l'Education, ou autres ministres);
- Autorités provinciales, d'état ou similaire;
- Départements, ville, district ou autres autorités locales (participation de la communauté locale, par exemple, contribution en faveur de constructions scolaires).

2. Autres origines:

- Droits scolaires, autres paiements effectués par les parents, dotations, etc.;
- Aide étrangère.

B. Dépenses, classées si possible par niveau et type d'éducation:

1. Dépenses courantes, pour:

- Administration et contrôle général;
- instruction (traitements des enseignants et du personnel professionnel);
- entretien et coût des constructions et de l'équipement;
- alimentation, vêtements, fournitures médicales.

2. Investissements:

- Education (constructions scolaires, terrains, équipement);
- investissements annexes (internats, réfectoires, etc.).

3. Service de la dette.

V. REVENU NATIONAL, FINANCES PUBLIQUES ET SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

A. Dernières précisions et séries chronologiques sur:

1. Produit intérieur brut ou revenu national;

2. Produit intérieur brut selon l'origine industrielle;

3. Dépenses imputées sur le produit intérieur brut (dépenses de consommation privée, dépenses de consommation de l'état, formation brute de capital fixe, augmentation des stocks, exportations (moins importations));

4. Budget et comptes des gouvernements central et locaux;

5. Indices des prix de détail, prix de gros, salaires, coûts de construction, etc.

- B. Précisions sur la production agricole, sur la production industrielle, le secteur tertiaire.
- C. Enquêtes économiques annuelles; plans de développement et leur exécution, plans industriels détaillés, en particulier ceux qui demandent une main-d'oeuvre qualifiée.

VI. MAIN D'OEUVRE

- 1. Population active (dernier recensement autour de 1960, et précédents recensements), par:
 - a. Sexe et groupe d'âge
 - b. Sexe, situation personnelle et genre d'activité économique
 - c. Sexe et emploi
 - d. Emploi et niveau d'instruction atteint.
 - e. Emploi et genre d'activité économique
 - f. Chômeurs, particulièrement le chômage parmi les personnes instruites.
- 2. Projections de main-d'oeuvre
 - a. Offre de main-d'oeuvre (en distinguant comme en 1.a. à e. ci-haut)
 - b. Demande de main-d'oeuvre (en distinguant les besoins de main d'oeuvre de personnel clé).